

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	48 (1968)
<b>Heft:</b>	4: Le froid
<b>Artikel:</b>	Discours de Monsieur François Ortoli Ministre de l'économie et des finances : prononcé par Monsieur Philippe Malaud Secrétaire d'état auprès du Premier Ministre, chargé de la fonction publique
<b>Autor:</b>	Ortoli, François / Malaud, Philippe
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-888048">https://doi.org/10.5169/seals-888048</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# *Discours de Monsieur François ORTOLI*

## *Ministre de l'Économie et des Finances*

*Prononcé par*

*Monsieur Philippe MALAUD*

*Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre,*

*Chargé de la Fonction Publique*

Je voudrais dire d'abord combien je suis heureux de présider aujourd'hui un dîner d'anniversaire... 1968 marque une date importante dans l'histoire de votre Compagnie et je me réjouis de voir que vous avez su donner à cette cérémonie — grâce à la qualité éminente des personnalités réunies autour de cette table — tout l'éclat et le lustre justifiés par cinquante années d'efforts ininterrompus.

Depuis ces jours lointains de 1918, la France et la Suisse ont suivi des voies diverses, quelquefois divergentes, en matière de politique économique, mais il me semble qu'elles se trouvent aujourd'hui très proches l'une de l'autre, plus proches sans doute — en dépit de certaines apparences contraires — qu'elles ne l'ont jamais été.

Ce rapprochement est, bien entendu, d'abord la conséquence de l'expansion générale des échanges entre pays industrialisés intervenue depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, expansion qui s'est entre autres manifestée dans les relations commerciales entre la France et la Suisse et a entraîné un renforcement des liens de part et d'autre de notre frontière commune.

1. — Un élément a été déterminant, c'est l'évolution des politiques suivies par les deux pays, en matière de commerce extérieur.

Depuis plus de dix ans maintenant, la France a en effet renoncé aux facilités de protectionnisme, elle se retrouve, avec la Suisse, parmi les pays qui souhaitent que leur économie soit très largement ouverte sur l'extérieur.

La France a participé avec la Suisse, et je le crois dans un sens très constructif, à une négociation essentiellement libérale, la négociation KENNEDY, dont les résultats peuvent être — en définitive — considérés comme positifs.

Cette volonté d'ouverture sur le monde extérieur, mon Collègue des Affaires Etrangères, M. Michel DEBRE l'a encore confirmée en rappelant devant le Conseil des Six que l'objectif pre-

mier des « arrangements commerciaux » envisagés à Bruxelles, était de permettre une augmentation des échanges avec tous les pays européens intéressés. Avec les autres pays de la Communauté, nous sommes donc prêts à étudier les modalités qui pourraient être proposées dans ce sens à nos partenaires européens, c'est-à-dire, tous ceux qui entretiennent déjà des relations économiques importantes avec le Marché Commun, y compris donc, bien entendu, la Confédération Helvétique.

Je voudrais enfin rappeler qu'au lendemain des événements de mai-juin, en dépit des difficultés multiples devant lesquelles il se trouvait placé, le Gouvernement français a décidé de respecter tous ses engagements internationaux. S'il a été obligé de prendre diverses mesures de sauvegarde — dont je sais qu'elles ont posé de réels problèmes à certains exportateurs de votre pays — du moins ces mesures ont-elles été limitées à la fois en étendue et en durée au strict minimum nécessaire.

2. — Sur les relations commerciales entre nos deux pays, il faut bien rappeler quelques données chiffrées. Nous sommes devenus, depuis quelques années le 2<sup>e</sup> fournisseur de la Confédération, après l'Allemagne. Si l'année 1967 n'a pas permis d'améliorer la position de nos exportateurs, par contre les quatre premiers mois de 1968 ont été très encourageants : nous avons enregistré, pendant cette période, une augmentation de nos ventes sensiblement plus forte que celles de nos concurrents. Interrrompue en mai-juin, cette évolution devrait se poursuivre dans les mois à venir, d'autant que l'orientation nettement expansionniste de l'économie suisse est de nature à permettre une augmentation du niveau des importations totales.

Pendant le même temps, l'évolution des ventes suisses sur le marché français a été très satisfaisante puisque le niveau atteint en 1967 a été supérieure d'environ 13 % à celui de 1966 et celui des neuf premiers mois de cette année supérieur de près de 9 % à celui de la période correspondante de 1967. Cet

accroissement a porté en particulier sur les exportations suisses de biens d'équipement et je dois dire que, sur ce point, l'on ne peut manquer d'être frappé, à l'examen de la composition des exportations de la Confédération à destination du marché français, par le fait que nous achetons chez nos amis suisses près de deux fois plus de biens d'équipement que nous ne leur en vendons : c'est là, me semble-t-il, un bel hommage rendu aux qualités exceptionnelles de la production suisse dans certains secteurs industriels de technique avancée et de haute précision !

Certes, en dépit de ces succès de l'exportation suisse, la balance commerciale entre nos deux pays reste très largement excédentaire au bénéfice de la France. Mais sans vouloir entamer une étude détaillée de la balance des paiements franco-suisses, je voudrais seulement rappeler que les derniers chiffres annuels connus — ceux de 1967 — font apparaître une très sensible augmentation du solde déficitaire de la balance touristique au détriment de la France : alors qu'en 1966 le déficit touristique correspondait à un quart seulement environ du solde positif de la balance commerciale, ce déficit a représenté en 1967 plus du tiers du solde commercial, exactement 305 millions de francs français au débit du poste « Voyages » contre 834 millions au crédit du poste « marchandises ».

\*\*

3. — En restant dans le cadre des relations bilatérales, j'aime-rais évoquer devant vous quelques domaines précis où les bases d'une coopération économique et technique plus dynamique pourraient être trouvées, qui permettraient de donner une nouvelle impulsion aux échanges entre nos deux pays.

C'est le développement des travaux confiés en sous-traitance que je voudrais citer pour commencer, car ce mode de coopération a suscité depuis plusieurs années des efforts particulièrement persévérandts de la part de votre Compagnie. A un moment où les industriels de la Confédération rencontrent certaines difficultés de main-d'œuvre, une collaboration plus active peut s'instaurer entre nos deux pays dans ce domaine. Je rappelle à ce propos que l'admission en France de produits appartenant à des Suisses et destinés à être transformés dans les usines françaises, s'opère en franchise douanière avec un minimum de formalités.

Il faut également faire état de certaines initiatives heureuses qui ont été prises récemment par la Chambre française de commerce et d'industrie en Suisse — et auxquelles je souhaiterais que vous vous associez. Il s'agit d'organiser une meilleure information des sociétés helvétiques désireuses d'étendre leurs opérations industrielles ou de transit à la France. A cet égard, je tiens à réaffirmer l'intention des autorités françaises d'accueillir favorablement non seulement les capitaux mais également les techniques nouvelles provenant de l'étranger et notamment de votre pays.

Par ailleurs, les autorités françaises s'efforçant de promouvoir une large décentralisation des activités économiques nationales, il sera peut-être dorénavant possible à certaines régions françaises frontalières de la Suisse d'envisager une coopération plus étroite avec les Cantons voisins, en s'inspirant des cantons de Genève et de Bâle-Ville ; dans ces deux cas, en effet, des solutions ingénieruses ont été trouvées pour accroître les échanges de marchandises et permettre une meilleure circulation des personnes.

4. — Sur le plan de la coopération technique et scientifique, enfin, deux réalisations, insuffisamment connues en France même, me paraissent exemplaires.

La première concerne la construction sur le territoire helvétique du barrage d'Emosson à laquelle participent aujourd'hui même plusieurs sociétés françaises et suisses. Cet ouvrage produira annuellement 565 millions de kwh, nécessitera un investissement de 600 millions de francs français et sera mis en service en 1971.

Plus importante encore sera la réalisation de la Centrale nucléaire franco-suisse de Kaiseraugst dont la production électrique atteindra 800 000 kwh et nécessitera probablement un investissement de 800 millions de francs français environ. Ce dernier projet a été rendu possible grâce à l'Accord de coopération pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui a été signé entre nos deux gouvernements le 19 juillet 1957. Cet accord a présenté, en effet, un cadre utile pour le développement des échanges d'informations spécialisées et a fourni l'occasion aux ingénieurs des deux pays de se rencontrer d'une façon plus systématique.

Cette volonté de collaboration animant les deux parties, je voudrais la retrouver également dans d'autres domaines. Ainsi, je ne verrais que des avantages à la conclusion d'accords-cadre comparables à celui de 1957 et qui permettraient à nos spécialistes des rencontres régulières dans d'autres secteurs de pointe, tels que les télécommunications, les techniques spatiales ou les constructions aéronautiques.

5. — Quant aux problèmes fiscaux, je ne ferai que les évoquer brièvement.

Je tiens à vous faire part de la satisfaction du gouvernement français, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles la convention de 1966 est appliquée. Vous savez que cet accord a, pour une large part, atténué les inconvénients qui pouvaient résulter de la convention du 31 décembre 1953. Des progrès ont donc été accomplis.

Des améliorations restent encore nécessaires. Elles sont possibles. Certes, il y a des questions qui sont relativement complexes et dépassent le plan bilatéral comme le régime fiscal des sommes versées en rémunération de redevances ou de services entre sociétés apparentées situées dans des pays différents. D'autres peuvent être résolues par la voie libérale. C'est le cas pour l'application du système de l'avoir fiscal institué par la loi du 12 juillet 1965. A partir d'un dividende de même montant, les personnes physiques résidant en Suisse, devraient, pensons-nous, avoir dans les mêmes conditions que les actionnaires français, un revenu total égal à celui des actionnaires français. Des pourparlers ont déjà été engagés dans ce sens. Nous souhaitons qu'ils puissent aboutir.

\*\*

Pour en revenir aux quelques suggestions de collaboration future entre nos deux pays, que je vous ai soumises, je serais heureux si, en les présentant, j'avais pu contribuer à donner à votre Chambre de commerce les éléments d'un programme pour son deuxième demi-siècle de fructueuse activité en France.

Votre Compagnie, plébiscitée par ses membres et notamment par mes compatriotes qui y sont, je crois, en majorité, est la plus importante Chambre de commerce étrangère établie sur le sol français. Elle s'efforce, dans un esprit de bon voisinage auquel je rends volontiers hommage, de donner toujours plus de vie à une collaboration amicale qui ne s'est pas démentie depuis plusieurs siècles. Je ne doute pas qu'elle continuera, avec son habituelle efficacité, à travailler comme par le passé dans cette même voie.